



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XII - N° IV – Juin 2011

Les mercredis fifs

Par Mona Greenbaum

Directrice de la Coalition des familles homoparentales

Un groupe d'élèves a décidé que les mercredis seraient qualifiés de « mercredis fifs ». Ainsi, hebdomadairement, certains élèves étaient désignés comme les « fifs » de l'école et étaient harcelés et tourmentés tout au long de la journée. Tous les autres étaient considérés comme suspects. Porter le « mauvais » vêtement, parler de la « mauvaise » façon, voire participer aux « mauvaises » activités pouvait vous attirer des ennuis et faire de vous la prochaine victime. Pour certains élèves, ce rituel était désopilant; pour d'autres, c'était l'enfer.

Pourtant, lorsqu'on a demandé aux enseignantes et enseignants de cette école du Québec s'ils avaient remarqué une quelconque forme d'homophobie au sein du milieu scolaire, tous ont répondu que tout semblait être pour le mieux.

À la fin de notre demi-journée avec eux, cependant, non seulement le personnel enseignant de cette région était-il plus au fait des familles avec des parents gais et lesbiens, mais il était sensibilisé en ce qui concerne l'homophobie et les conséquences dévastatrices qu'elle a sur les jeunes.

Depuis juin 2009, la Coalition des familles homoparentales anime des séances de formation dans les écoles, les services de garde, les centres communautaires, les services sociaux, les universités et les cégeps. Ces séances permettent d'aider les personnes qui travaillent auprès des jeunes et de leurs familles à comprendre une sorte d'intimidation qui passe souvent inaperçue.

L'homophobie est encore mal comprise au Québec. Soit elle est considérée comme un problème américain, soit ses conséquences sont minimisées, à moins qu'elle ne se manifeste par de la violence physique. Toutefois, la recherche démontre que l'homophobie est très présente dans les écoles du Québec, malgré toutes nos lois progressives, et que le harcèlement psychologique et verbal continu peut entraîner une perte d'estime de soi, le décrochage scolaire, la dépression, la consommation de drogues et d'alcool, voire le suicide.

Et pourtant, dans la plupart des cas, malheureusement, aucune des universités du Québec ne traite systématiquement ce problème durant la formation des futurs enseignants et enseignantes. Bon nombre n'en voit toujours pas la nécessité, même si le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) considère que l'homophobie est l'une des principales formes de violence dans les écoles du Québec.

L'homophobie commence très tôt. Quoique les enfants commencent à utiliser des termes homophobes à l'école primaire, ils ne comprennent pas bien le sens de ces mots. Avant d'entrer à l'école secondaire, le vocabulaire homophobe est bien établi. Ces mots deviennent étroitement

associés à l'échec de se conformer aux normes sexuelles strictes. Le garçon qui excelle en art et en musique et qui n'aime pas le sport, ou la fille qui ne veut pas porter un certain type de vêtements, peut facilement devenir la cible de harcèlement.

Même avec les très jeunes enfants, il existe de nombreuses façons de promouvoir la diversité. Évidemment, puisque nous sommes la Coalition des familles homoparentales, nous recommandons de commencer tôt à discuter avec les élèves du thème de la diversité familiale (incluant, évidemment, les familles avec des parents de même sexe). Pour les enfants plus âgés, des thèmes comme les relations de couple, la discrimination, les droits de la personne, et ainsi de suite, peuvent être abordés.

Notre formation est donnée par un duo de formateurs, généralement un homme et une femme. Nous comptons présentement une vingtaine de formateurs actifs situés dans les régions de Montréal et de Québec, et qui se déplacent partout au Québec. Bien que la séance ne dure qu'une demi-journée, nous discutons de la recherche scientifique sur les familles homoparentales et l'homophobie à l'école et nous faisons des simulations pour contrer l'homophobie chez les jeunes. Nous présentons des façons de répondre aux parents et aux collègues qui sont préoccupés par le fait d'aborder le sujet de l'homosexualité, et nous passons la dernière partie de la séance à présenter des outils à la disposition des enseignants et autres intervenants pour promouvoir la diversité et contrer l'homophobie chez les jeunes auprès desquels ils travaillent.

Plusieurs intervenants reconnaissent que l'homophobie est une question importante, mais ils craignent de l'aborder par manque de formation et par ignorance des outils disponibles. Au cours de nos séances, ils sont stupéfaits par la quantité de ressources disponibles. Non seulement la Coalition a-t-elle créé des ressources pour les personnes qui travaillent avec les jeunes enfants, mais nous les orientons également vers un vaste éventail de ressources déjà disponibles, des livres et vidéos, aux sites Web, aux articles de recherche et aux plans de cours qui peuvent aider à parler de cette question importante de l'homophobie avec les jeunes de tous âges.

À la veille de souffler ses deux bougies, le programme a permis de former environ 3 000 enseignants, travailleurs sociaux, travailleurs en service de garde, infirmiers et infirmières, psychologues, directeurs et directrices, etc. à mieux comprendre l'homophobie. Grâce à l'aide financière du MELS, de la Centrale des syndicats du Québec et de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec, nous avons été en mesure de les équiper de trousse à utiliser avec les jeunes. Nous sommes fiers du fait que plus du quart des personnes qui ont participé à nos séances de formation sont des étudiantes et étudiants en éducation, dans le cadre de leur programme universitaire. Ils nous ont clairement fait comprendre que notre formation devrait être obligatoire pour tous les futurs enseignants. Nous le croyons également!

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref d'avril à mai 2011

Les nouvelles de Montréal et du Québec

27 mars 2010 – L'auteur, comédien et animateur Jasmin Roy fait un pas de plus dans sa lutte contre l'intimidation et l'homophobie dans les écoles. L'an dernier, son ouvrage, *Osti de fif*, a connu beaucoup de succès. Ce livre constitue son témoignage de victime d'intimidation homophobe pendant cinq ans à l'école. En novembre, la Fondation Jasmin Roy a été lancée afin de transmettre son message dans les écoles du Québec. De plus, dans le style du projet « It Gets Better » (www.itgetsbetter.org), son site Web comporte maintenant des témoignages de vedettes québécoises et, depuis peu, les témoignages par des jeunes et à propos de jeunes victimes d'intimidation à l'école.

Le site Web de la fondation (www.fondationjasminroy.com) comporte plusieurs témoignages : David et Noémie parlent de la violence verbale et physique dont ils ont été victimes; Joey, un élève ouvertement gai, parle du harcèlement qui a commencé quand il a changé d'école; et Dylan, un jeune transsexuel, parle de l'attaque dont il a été victime dans les toilettes. Des parents témoignent également des horreurs vécues par leurs enfants.

L'organisation, qui est liée à la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), a pour but d'éliminer l'intimidation dans les écoles du Québec. La FQDE est l'ordre professionnel des directions d'école.

20 mai 2011 – Montréal - Le ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie, M. Jean-Marc Fournier, a lancé le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

« Encore aujourd'hui, nous ne pouvons nier que l'homophobie soit encore présente dans la société. Les mesures que nous annonçons aujourd'hui permettront de prêter main-forte à celles et ceux qui luttent contre l'homophobie et qui combattent quotidiennement les préjugés », a déclaré le ministre Fournier.

Ce plan d'action est le résultat d'un engagement conjoint de 11 ministères. Il présente 60 mesures qui visent à soutenir les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres (LGBT) sur les plans social, communautaire et professionnel, ainsi qu'à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle.

Ainsi, le gouvernement du Québec investira 7,1 millions de dollars au cours des 5 prochaines années, entre autres afin de mettre en œuvre 4 mesures phares pour lutter contre l'homophobie et renforcer l'action des partenaires.

1. Mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie à l'Université de Québec à Montréal (475 000 \$ pour les 5 prochaines années).
2. Tenue de campagnes nationales de sensibilisation traitant de l'homophobie (2 millions de dollars au cours des 5 prochaines années). Deux campagnes de sensibilisation grand public seront diffusées en 2012 et en 2014.
3. Augmentation de l'appui financier aux organismes de promotion et de défense des droits des personnes de minorités sexuelles (3,6 millions de dollars pour les 5 prochaines années).
4. Mise en place d'un Bureau de lutte contre l'homophobie (1 million de dollars pour les 5 prochaines années). Ce bureau veillera à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation du plan d'action en plus d'assurer la coordination interministérielle.

Les nouvelles canadiennes

25 mars 2011 (365Gay.com) Le ministre de l'Immigration Jason Kenney a annoncé que le gouvernement canadien va travailler avec *Rainbow Refugee Committee* afin de soutenir les réfugiés outre-mer maltraités parce qu'ils sont gais. Selon le *Toronto Star*, Citoyenneté et Immigration Canada donnera 10 000 \$ aux réfugiés arrivant au Canada afin de subvenir à leurs besoins en versant trois mois de salaire.

« Ces fonds sont un premier pas bienvenu en réaction à la crise que doivent affronter les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres à travers le monde à une époque où 77 pays continuent de criminaliser l'homosexualité et que 5 prescrivent la peine de mort », a expliqué Helen Kennedy, directrice générale d'*Égale Canada* au *Toronto Star*.

Une autre partie de l'accord exige que le comité Rainbow fasse appel à d'autres groupes privés pour des commandites supplémentaires. Helen Kennedy a indiqué que l'ajout de commanditaires privés était crucial pour l'avenir du programme de commandite puisque ceux-ci offriront un soutien financier aux réfugiés pendant leur première année au Canada.

14 avril 2011 (Montreal Gazette) Les résultats d'une nouvelle étude de chercheurs canadiens indiquent que près de 100 bébés de moins mourraient ou souffriraient de graves traumatismes cérébraux chaque année au Canada si des contrôles plus sévères étaient effectués dans le domaine grandement déréglementé de la procréation assistée. L'étude menée par des chercheurs de l'Université de Montréal soulève de nouvelles inquiétudes à propos de l'« épidémie » de naissances multiples résultant de la fécondation in vitro (FIV).

Les chercheurs ont découvert que près d'un bébé sur cinq admis à l'unité néonatale de soins intensifs (UNSI) de l'hôpital Royal Victoria de Montréal sur une période de deux ans provenait de naissances multiples résultant de technologies de reproduction artificielles. Parmi ces 82 bébés conçus artificiellement, 75 étaient des jumeaux ou des triplés dont les mères avaient eu recours à la FIV; les autres étaient le résultat de stimulation ovarienne, selon laquelle les femmes s'injectent de puissants inducteurs d'ovulation afin de stimuler leurs ovaires à produire plusieurs ovules matures.

Vingt des bébés FIV étaient très prématurés, nés après moins de 29 semaines de gestation. Six sont morts. Cinq bébés ont développé de graves hémorragies cérébrales – une complication pouvant entraîner la paralysie cérébrale et d'autres conséquences à long terme. Quatre ont développé une affection oculaire exigeant potentiellement une opération chirurgicale.

Pendant la FIV – lors de laquelle les ovules sont retirés d'une femme, fertilisés avec le sperme et que les embryons fertilisés sont injectés dans l'utérus –, les médecins implantent généralement deux ou trois, voire plus, embryons à la fois afin de maximiser les chances qu'au moins un embryon survive et qu'un bébé naisse. Dans l'étude de Montréal, le nombre d'embryons implantés variait entre deux et six.

Selon leurs calculs, une politique obligatoire d'implantation d'un seul embryon à la fois éviterait la mort de 30 à 40 nouveau-nés chaque année au pays, 36 à 46 hémorragies intracrâniennes graves, 840 bébés de moins admis aux soins intensifs et jusqu'à 42 488 jours de moins aux soins intensifs. Chaque journée qu'un bébé passe en UNSI coûte environ 1 000 \$, ce qui signifie qu'une politique d'implantation d'un seul embryon pourrait faire épargner environ 40 M\$ par année au système de santé.

L'an dernier, le Québec a commencé à financer jusqu'à trois cycles de traitements de FIV pour les couples infertiles à la condition qu'un seul embryon à la fois soit implanté. Dans les trois premiers mois de la nouvelle politique, seulement 3,8 % des cycles de FIV ont produit des jumeaux – une fraction de l'ancien taux de 27 %.

Cependant, les résultats de l'étude sous-estiment peut-être les torts infligés par la procréation assistée. Le Dr Carl Laskin, président de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie – l'organisme professionnel des

médecins canadiens spécialisés en fertilité – s'inquiète du nombre de femmes subissant une « superovulation » avec l'insémination artificielle, une pratique plus courante et qui peut être pratiquée dans le cabinet de médecin en dehors d'une unité de FIV. Les directives professionnelles indiquent que si plus de trois ovules se développent, la femme devrait être transférée vers une unité de FIV afin que les médecins contrôlent le nombre d'embryons qui seront implantés.

20 mai 2011 (PC) Une femme née grâce à l'insémination artificielle avec donneur a remporté sa bataille juridique afin de mettre fin à l'anonymat des donneurs de sperme et d'ovules en Colombie-Britannique. Olivia Pratten est née en 1982 à la suite d'une insémination artificielle avec donneur. Après des efforts vains destinés à obtenir les dossiers relatifs au donneur de sperme, Olivia Pratten a intenté une poursuite contre le gouvernement provincial, soutenant que les lois provinciales sur l'adoption exerçaient une discrimination à l'encontre de la progéniture telle qu'elle-même puisqu'elles ne leur permettaient pas d'en savoir autant sur leurs racines génétiques que les enfants adoptés.

La juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique Elaine Adair est d'accord. Elle a déclaré inconstitutionnelles des sections de la loi et des règlements sur l'adoption de la province. La loi a été modifiée en 1996 afin d'accorder aux enfants adoptés le droit de connaître les informations relatives à leurs parents biologiques, mais elle ne comprend pas les enfants nés à partir de dons reproductifs.

Les enfants adoptés et les enfants issus d'une fécondation impliquant un don sont semblables dans leurs besoins de connaître et d'avoir un lien avec leurs racines génétiques, a déclaré la juge. La décision accorde quinze mois au gouvernement de la Colombie-Britannique pour modifier la loi afin de s'occuper des enfants issus d'une fécondation impliquant un donneur. L'avocat d'Olivia Pratten, Joseph Arvay, a déclaré que la décision entraînerait la fin de l'anonymat des dons de sperme et d'ovule en Colombie-Britannique.

La décision n'a pas de valeur à l'extérieur de la province, mais Olivia Pratten déclare avoir été contactée par d'autres enfants issus d'une fécondation impliquant un don qui ont affirmé avoir l'intention d'entreprendre des actions juridiques semblables afin de forcer le changement ailleurs.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

23 février (Washington) Le procureur général annonce que, à la suite de l'insistance du président Barack Obama, de même que selon sa propre estimation, le ministère de la Justice ne défendra plus la section 3 de la DOMA (Defense of Marriage Act – la « Loi sur la défense du mariage ») –, la section qui interdit au gouvernement fédéral de reconnaître la légalité du mariage entre conjoints de même sexe.

Le procureur général a également annoncé que le ministère de la Justice accepte que les lois qui exercent une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle d'une personne soient invalides et ne devraient pas être soumises à un examen juridique approfondi, tout comme les lois qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, la religion, la nationalité ou la race.

24 février (Honolulu) Le gouverneur d'Hawaii, Neil Abercrombie, signe la loi autorisant les unions civiles entre partenaires de même sexe, indiquant que c'est un « triomphe pour tout le monde » que les couples gais et lesbiens aient les mêmes droits étatiques que les partenaires mariés. Les unions civiles seront célébrées à compter du 1^{er} janvier 2012, faisant d'Hawaï le septième État à autoriser l'union civile ou une reconnaissance juridique semblable pour les couples gais. Cinq autres États et le District de Columbia autorisent le mariage homosexuel.

5 mars (Sud de la Chine) Le professeur Li Yinhe, un défenseur de longue date des droits des homosexuels et du mariage homosexuel en Chine, est invité à discuter le mariage homosexuel sur le site *Web NetEase*. Ce site est l'un des sites de nouvelles les plus populaires et complets du pays. L'un des résultats de la discussion est un texte d'opinion de Li Tie, rédacteur de l'influent *Times Weekly* publié dans le sud de la Chine.

Bien que l'article reconnaît le droit des gais et lesbiennes de s'aimer et d'habiter ensemble, les déclarations de Li Tie prennent rapidement une direction totalement contraire, affirmant que « les impacts du mariage homosexuel comprennent "l'effet domino" qu'il pourrait affecter le système du mariage. »

« Une fois que le mariage homosexuel est légalisé, ceci pourrait mener à des débats sur la légalisation du "mariage multipartenaires" et du "mariage entre un humain et un animal". »

L'article présente des commentaires de lecteurs en faveur et contre les homosexuels. La Chine n'a décriminalisé l'homosexualité qu'en 1997, et celle-ci a été considérée comme une maladie mentale jusqu'en 2001.

21 mars (Washington) L'appui envers le mariage homosexuel a augmenté de 17 % selon les résultats du sondage du *Washington Post/ABC News*. Maintenant, 53 % des participants croient que le mariage homosexuel devrait être légal. C'est la première fois qu'une majorité d'Américains se dit favorable au mariage gai dans le sondage *Post/ABC*, selon le *Washington Post*.

23 mars (San Francisco) Une cour d'appel fédérale refuse d'autoriser les mariages homosexuels en Californie avant d'avoir statué sur la constitutionnalité de l'interdiction votée par les habitants de l'État.

Les avocats de deux couples homosexuels avaient de nouveau recherché la levée du sursis après que la Cour suprême de Californie ait récemment déclaré qu'elle prendrait au moins jusqu'à la fin de l'année pour examiner une question juridique posée par la Cour d'appel dans l'affaire. Cependant, les partisans de la Proposition 8 affirment que l'interdiction devrait demeurer en vigueur afin d'honorer les souhaits des personnes ayant voté jusqu'à ce que les questions juridiques soient réglées.

1^{er} avril (Pays-Bas) Il y a maintenant dix ans que, le 1^{er} avril 2001, les Pays-Bas devenaient le premier État au monde à autoriser le mariage entre conjoints de même sexe. Depuis, près de 15 000 mariages homosexuels ont été célébrés aux Pays-Bas. Le mariage homosexuel est maintenant légal en Afrique du Sud, en Argentine, en Belgique, au Canada, en Espagne, en Islande, au Mexique (où les mariages homosexuels ne sont autorisés que dans la capitale, mais sont reconnus à travers le pays), en Norvège, au Portugal, aux Pays-Bas et en Suède.

11 avril – Le parlement d'**Uruguay** envisage une loi qui légaliserait le mariage homosexuel. L'auteur du projet de loi, le député Sebastián Sabini du Frente Amplio, a affirmé à un journal chilien que « nous ne nous concentrons pas tant sur la question du mariage gai, mais sur l'égalité du mariage sans égard au sexe, au genre ou à la religion ».

Sebastián Sabini affirme avoir trouvé, parmi ses collègues, « un bon appui et pas d'opposition » envers la proposition. Le projet devrait être accepté dans les prochains mois par la chambre des députés de l'Uruguay et par le sénat avant la fin de l'année.

L'Uruguay a reconnu les unions civiles homosexuelles en 1997. En ce moment, seule l'Argentine reconnaît le mariage homosexuel en Amérique du Sud. Le Brésil, la Colombie et l'Équateur possèdent différentes versions d'unions civiles.

10 mars (New York) Le Bureau du mariage de la Ville de New York prend des mesures pour s'assurer que les personnes transgenres aient les mêmes accès aux licences de mariage. De nouvelles séances de formations à la sensibilité envers les personnes transgenres sont mises en place et une politique écrite est distribuée à tout le personnel à la suite d'un incident impliquant un couple de personnes transgenres de sexes opposés à qui une licence de mariage a été refusée. Le changement est le résultat d'une plainte déposée par le couple auprès du bureau du greffier de la ville.

5 mai (Brésil) Une session de deux jours de la Cour suprême du Brésil se conclut en faveur de l'union civile entre couples homosexuels. Dans leurs discours, les ministres de la Cour fondent leurs arguments de la

reconnaissance légale des partenariats homosexuels selon les préceptes constitutionnels fondamentaux de l'égalité, de la liberté, de la dignité humaine et de la protection juridique. La décision de la Cour suprême signifie que les couples homosexuels du Brésil ont désormais les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

Les nouvelles internationales

3 mars (ILGA News) Lima – *Las Rojas*, un groupe de lesbiennes, a protesté et condamné les tabassages récents de lesbiennes, travestis et gais survenus à Lima au **Pérou**. De nombreux militants péruviens ont célébré « Kisses Against Homophobia » (« des baisers contre l'homophobie ») devant la cathédrale de Lima, alors que l'archevêque Cipriani considérait cette manifestation publique était un affront envers l'Église.

15 mars (365Gay.com) Le Cap – Des militants pour les droits humains s'élèvent contre les viols ciblant les lesbiennes en **Afrique du Sud**. Luleki Sizwe, qui signifie « guider une nation », un petit groupe de militantes lesbiennes des cantons du Cap, a manifesté devant le parlement et a fait circuler une pétition en ligne demandant au ministre de la Justice Jeff Radebe « d'aborder la question du “viol correctif”, le crime haineux de plus en plus fréquent commis par des hommes qui violent des femmes lesbiennes afin de les “transformer” en hétéros ou de les “guérir” de leur orientation sexuelle ».

En trois mois, l'organisation a recueilli plus de 170 000 signatures à travers le monde. La campagne en ligne a également entraîné l'envoi de milliers de courriels à Jeff Radebe. Les militants exercent des pressions sur le ministre afin qu'il mette sur pied une commission pour documenter, développer et implanter un plan national pour s'occuper de la violence sexuelle, de la violence qui cible les lesbiennes et les gais, et des crimes haineux.

« Nous voulons que le gouvernement considère le viol correctif... comme un crime haineux », a déclaré Eugene Brockman, un des manifestants du parlement.

22 mars (ILGA News) Genève – Dans ce que les partisans gais ont qualifié de « progrès stupéfiant pour les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme », 85 États ont signé une déclaration favorable envers les homosexuels qui a été lue par le représentant de la Colombie devant le *Conseil des droits de l'homme* à Genève

Le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon est le premier chef des Nations Unies à se prononcer au nom de l'orientation et de l'identité sexuelles. La déclaration « exprime des inquiétudes devant les preuves continues dans chaque région d'actes de violence et de violation des droits de l'homme fondés sur l'orientation et l'identité sexuelle » et « demande aux États de prendre des mesures afin de faire cesser les actes de violence, les sanctions criminelles et les violations des droits de l'homme commis envers des personnes en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelles ».

Les États qui ont signé la déclaration sont l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, Cuba, Chypre, le Danemark, la Dominique, l'Équateur, l'El Salvador, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, Fiji, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, La Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Îles Marshall, le Mexique, la Micronésie, Monaco, la Mongolie, le Monténégro, Nauru, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, la Norvège, les Palaos, Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République centrafricaine, la République dominicaine, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Rwanda, le Samoa, Saint-Marin, la Serbie, les Seychelles, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, le Timor-Leste, les Tuvalu, l'Ukraine, l'Uruguay, le Vanuatu et le Venezuela.

L'Association internationale lesbienne et gaie (ILGA) a qualifié la déclaration d'« étape très importante vers un consensus international en matière de droits des personnes LGBTI ».

« La force de la déclaration rend la défense de la discrimination envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées en se fondant sur un sens erroné de “tradition” ou “d’ordre naturel” plus indéfendable que jamais », a déclaré le cosecrétaire général de l’organisme, Renato Sabbadini. « L’homophobie et la transphobie sont de plus en plus reconnues pour ce qu’elles sont réellement : les derniers piliers décrépis d’un ordre patriarcal qui appartient aux autres pages sombres de notre passé, comme l’esclavage et l’Inquisition. »

26 mars (Le Monde et YAGG.com) Paris – La Cour d’appel de Paris a rendu deux décisions qui confirment la jurisprudence instaurée en juillet dernier par la Cour de cassation. L’an dernier, la Cour de cassation a reconnu la filiation entre un enfant et la compagne de la mère biologique. La décision a permis la mise en application en sol français d’un jugement rendu aux États-Unis, dans le comté de DeKalb, et qui reconnaissait la deuxième mère comme parent juridique.

Maintenant, deux autres décisions de la Cour d’appel de Paris ont été rendues dans le même sens. Des jugements en matière d’adoption rendus dans des juridictions étrangères, cette fois au Canada et au Royaume-Uni, seront reconnus sur le plan juridique en France.

La première affaire implique un couple gai franco-britannique ayant adopté un fils alors qu’il vivait au Royaume-Uni. Quoiqu’ayant d’abord été refusés par les tribunaux français, les juges de la Cour d’appel ont déterminé que puisque la décision britannique ne va aucunement à l’encontre de l’ordre public, elle devrait être également reconnue en France.

Les arguments présentés en cour étaient les mêmes dans la deuxième affaire. Cette fois, le couple est cependant formé par deux citoyens français ayant également la nationalité canadienne. Le couple souhaitait que le jugement d’adoption canadien soit reconnu en France. La Cour a accepté. L’Association des parents et futurs parents gais et lesbiens (APGL) a indiqué dans un communiqué que « ces décisions de justice rendent encore plus obsolète – au regard du droit international et de l’évolution de la société – la loi sur l’adoption qui en limite le droit aux couples mariés et aux célibataires ». Quant à l’avocate des couples, Me Caroline Mecary, elle a déclaré que : « La distorsion qui existe aujourd’hui entre ce que ce couple a pu obtenir et ce à quoi il aurait eu droit s’il résidait en France est insupportable. Cela met en évidence une discrimination considérable entre les Français qui résident en France et ceux qui vivent ailleurs. »

1^{er} avril (rainbowkids.com) Le *Chinese Center for Adoption Affairs (CCAA)* (« Centre chinois des adoptions ») vient d’annoncer qu’à compter du 15 mars, les femmes célibataires pourront de nouveau adopter en Chine. Les répercussions sur les enfants ayant des besoins particuliers sont inimaginables. Les adoptions par un parent célibataire ont déjà compté pour le tiers de toutes les adoptions en Chine. Les célibataires ont prouvé à de nombreuses reprises qu’ils étaient de fantastiques parents bénéficiant de liens communautaires et familiaux étendus leur permettant d’offrir une vie et un avenir magnifiques à leurs enfants.

Le CCAA lance un programme afin d’aider à trouver de bonnes familles pour leurs « Special Focus Children ». Les enfants désignés sous cette appellation sont ceux qui attendent sur la liste partagée depuis plus de deux mois. Ces enfants sont généralement plus vieux (d’âge préscolaire ou scolaire) et ont un besoin particulier identifié, ou ce sont des enfants qui sont en santé ou qui ont un besoin particulier, sont d’âge scolaire et sont sur la liste partagée depuis plus de deux mois. Ce nouveau programme pour les femmes célibataires rendra disponibles ces enfants aux célibataires n’ayant pas plus de deux enfants vivants à la maison.

12 avril (ILGA News) Botswana – Le juge Zibani Makhwade de la Cour suprême de Lobatse a ordonné au *Botswana Network on Law, Ethics and HIV/AIDS (BONELA)* (« réseau botswanais sur la loi, l’éthique et le VIH/sida ») de déposer plus d’éléments dans une affaire dans laquelle des homosexuels et des lesbiennes contestent certaines sections de la loi prohibant leur orientation sexuelle. BONELA a été sommé de soumettre ses déclarations sous serment d’ici le 13 mai.

Les gais et lesbiennes du Botswana se sont rendus en cour afin de contester la légalité de la section 164 du Code criminel qui criminalise les relations homosexuelles. Le procureur général est cité comme premier défendeur dans la demande déposée en cour.

Un des requérants dans l'affaire, Caine Youngman, 29 ans, affirme dans sa déclaration n'avoir jamais été en mesure d'exprimer librement sa sexualité à cause de la loi qui criminalise les relations homosexuelles. Il affirme que l'infraction désignée comme les « relations sexuelles contre la loi de la nature » de même que les attitudes sociales qui stigmatisent et exercent une discrimination à l'encontre des personnes de son orientation sexuelle au Botswana l'ont forcé à s'expatrier en Afrique du Sud où sa sexualité est reconnue et protégée par la loi.

13 mai (ILGA news) – Le parlement d'Ouganda a laissé tomber le célèbre projet de loi antihomosexualité déposé en 2009. La mesure permettrait l'imposition de la prison à vie pour toute personne reconnue coupable d'une « infraction d'homosexualité », la punition de « l'homosexualité aggravée » (infraction répétée, ou relation sexuelle en étant séropositif) par la peine de mort et l'interdiction de la « promotion de l'homosexualité ». De plus, la mesure permettrait d'incarcérer les défenseurs des droits des homosexuels et d'emprisonner des personnes en position d'autorité pendant un maximum de 3 ans si celles-ci omettaient de signaler en moins de 24 heures la présence de toutes les personnes GLBT ou sympathisants GLBT qu'ils connaissent.

Les militants GLBT ougandais ne sont cependant pas soulagés puisqu'en annonçant l'abandon du projet de loi, un porte-parole du gouvernement a ajouté que « la plupart » des mêmes clauses faisaient partie d'un autre projet de loi actif, le « Sexual Offenses Bill » (le « projet de loi des infractions sexuelles »). Aucun détail n'a été dévoilé.

« Nous n'avons pas complètement cessé d'être sur nos gardes », a déclaré Adrian Jjuuko, directeur général de *Human Rights Awareness and Promotion Forum Uganda*. « Nous avons peut-être remporté une bataille, mais la guerre se poursuit manifestement sur les autres fronts. Le gouvernement a retiré ce projet de loi "importun" et il arrive aux mêmes conclusions grâce aux lois en place et à de nouveaux projets de lois. »

Des nouvelles diverses

23 mars – Apple a retiré une application iPhone controversée à la suite de tollés de la communauté GLBT et du dépôt d'une pétition signée par plus de 150 000 personnes. *Exodus International* a créé une application visant à aider des personnes homosexuelles à devenir hétérosexuelles grâce aux enseignements de la Bible.

L'organisme à but non lucratif *Truth Wins Out* a lancé la pétition demandant à Apple de retirer l'application. Wayne Besen, directeur général de l'organisme, a applaudi la réaction de l'entreprise.

« Apple a pris une décision sage et raisonnable en se débarrassant d'une application injurieuse qui diabolisait les gais et les lesbiennes », a affirmé Wayne Besen. « Les véritables vainqueurs aujourd'hui sont les jeunes GLBT qui sont plus en sécurité et moins à risque de recevoir "la méchanceté et la désinformation" d'Exodus. »

9 avril (ILGA News) La première revue **taiwanaise** lesbienne a été mise en marché. Cette revue fait partie des efforts du groupe minoritaire pour jouer un rôle plus important dans la société. La revue lesbienne trimestrielle présente des sujets allant des tendances de la mode aux questions d'identité dans le domaine de l'art.

« Nous en avons assez de la tradition de la loi du silence ("Don't ask, don't tell") dans notre société », a déclaré la rédactrice en chef du magazine, Wang An-i, qui a ajouté que le lancement de la revue avait marqué le début d'une révolution.

« La publication ne discutera pas que des questions d'identité à Taiwan, mais elle aidera également les femmes gaies de Taiwan de communiquer avec des communautés lesbiennes outre-mer, particulièrement avec celles de la Chine et du Japon », a-t-elle déclaré.

Une organisation non gouvernementale locale faisant la promotion de l'égalité des sexes a accueilli favorablement la publication affirmant que c'était un signe d'un plus grand multiculturalisme à Taiwan. « La revue contribuera au dialogue sur les droits des homosexuels à Taiwan », a déclaré Tsai Wan-fen, secrétaire générale de *Taiwan Women's Link*. « Nous espérons voir plus de magazines de ce genre dans un avenir proche. »

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

JUIN 2011:

◆ **SAMEDI 11 JUIN à 11h00.**

PIQUE-NIQUE-BBQ à MONT-ROYAL À MONTREAL

La Coalition des familles homoparentales convie tous les membres de familles allosexuelles, avec ou sans enfant, de même que tous nos amis et alliés, à un Pique-nique communautaire et barbecue au Mont-Royal.

Soyez des nôtres pour un moment de détente et de partage, en famille et entre amis, dans l'un des plus beaux parcs montréalais.

Au programme : de la nourriture, de la musique, des activités et beaucoup de plaisir. **Nous nous rencontrerons près du pavillon du Lac des Castors.**

N.B. Vous pouvez amener de la nourriture, mais vous pouvez aussi acheter notre délicieuse assiette BBQ et le punch magnifique de Cécile et Emmanuelle (version adulte ou version enfant) sur place. Amenez de la musique, des jeux et des couvertures de pique-nique à partager avec les autres.

Directions pour le Lac des Castors : Ligne orange du métro jusqu'à la station Mont-Royal et autobus 11 vers l'ouest.

Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner à Mona au (514) 846-1543 ou Gary (514) 522-3497

◆ **SAMEDI 18 JUIN à 11h30.**

PIQUE-NIQUE AU PARC BOIS-DE-COULONGE À QUÉBEC (VILLE)

La Coalition des familles homoparentales convie tous les membres de familles allosexuelles, avec ou sans enfant, de même que tous nos amis et alliés, à un Pique-nique communautaire au Parc Bois-de-Coulonge.

Lieu: 1215, Grande-Allée Ouest (arrondissement Ste-Foy-Sillery)

Stationnement gratuit

Par autobus : parcours 11, 25 et Métro-bus 800/801 (arrêt René-Lévesque / Holland à 5-10 minutes de marche)

Lieu de rencontre : Près de l'aire de jeux des enfants

Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au GRIS-Québec au (418) 523-5572

◆ **DIMANCHE 19 JUIN de 11h à 14h**

PIQUE-NIQUE AU PARC MOUSSETTE-HULL

(Voir le dépliant ci-joint pour les détails.)

JUILLET 2011:

◆ **SAMEDI 16 JUILLET de 11h à 16h** **UNE JOURNÉE À LA PLAGE DU LAC PHILIPPE AU PARC DE LA GATINEAU**

(Voir le dépliant ci-joint pour les détails.)

◆ **SAMEDI 30 JUILLET OU, EN CAS DE PLUIE, DIMANCHE 31 JUILLET** **UNE JOURNÉE À LA PLAGE au parc de la SEPAQ près de Granby**

Pour les personnes qui n'ont pas confirmé leur présence au camping du parc national de la Yamaska, pourquoi ne pas venir nous rejoindre afin de venir vous baigner et pique-niquer avec toutes les familles qui seront sur le site pour la fin de semaine? Venez faire du parc un « Provincetown au Québec ». (Voir le dépliant ci-joint pour les détails.)

AOÛT 2011:

◆ **SAMEDI 13 AOÛT et DIMANCHE 14 AOÛT** **JOURNÉE COMMUNAUTAIRE ET DÉFILÉ DE LA FIERTÉ GAIE**

N.B. Le défilé de la Fierté gaie et la Journée communautaire sont prévus le week-end des 13 et 14 août. Veuillez inscrire ces dates à votre agenda. Nous vous donnerons plus amples renseignements à cet effet très bientôt!

BABILLARD :

◆ La **Coalition des familles homoparentales** est à la recherche d'**adolescents** de la coalition qui souhaitent faire du **gardiennage** et de familles qui cherchent un(e) gardien(ne). Vos ados cherchent à garder? Vous cherchez désespérément un(e) gardien(ne) dans votre entourage et qui serait à l'aise avec votre famille? Contactez la Coalition pour proposer des gardien(ne)s ou demander leurs services. Indiquez quel endroit vous habitez, combien d'enfants vous avez et quel âge ils ont et nous vous mettrons en contact! info@familleshomoparentales.org ou 514-846-1543.

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info: margelleboisfrancis@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-9400 (Alys Geiger)**, www.dorshei-emet.com, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfdrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

◆ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

◆ **The Kid Scoop: La référence tout-en-un pour les activités des enfants:** www.kidscoop.com

DIVERS :

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.**

*******Le**
babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca**

L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:

